

Guide Commencez à épargner

Adhérez à votre régime d'épargne au travail et profitez de :

- + cotisations de l'employeur
- + moyens faciles d'épargner
- + frais concurrentiels
- + placements simples
- + conseils adaptés à vos besoins

bienvenue



Rapprochez-vous de vos objectifs financiers en épargnant avec un coup de pouce de votre employeur et de la Sun Life. Pour votre employeur et nous, il est important que vous puissiez prendre votre retraite au moment souhaité et que votre argent ne soit pas une source d'inquiétude d'ici là. Laissez-nous vous accompagner sur ce parcours!

Le présent guide décrit les avantages du **Régime de pension agréé de l'Église luthérienne du Canada** et ce qui le distingue des autres outils d'épargne offerts ailleurs, et il vous explique comment adhérer au régime.

Vous pouvez nous joindre d'une foule de façons avec votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur. Dans tous les cas, vous pouvez compter sur une approche humaine—de la part d'Ella, notre coach numérique, ou de notre équipe de soutien en direct :



Rendez-vous sur **masunlife.ca** pour surveiller la progression de votre épargne et apprendre tout ce qu'il faut savoir sur la retraite. Obtenez des conseils d'épargne pratiques de la part d'Ella ou cliquez sur **clavarder maintenant** pour obtenir un soutien en temps réel.



Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** pour vérifier vos soldes, suivre vos placements et plus encore, où que vous soyez.



Nous sommes là pour vous aider – dans plus de 190 langues :

1-866-733-8613 | du lundi au vendredi | entre 8 h et 20 h HE



Visitez la page **sunlife.ca/monargent** pour vous inscrire au webinaire **Branchez-vous à votre argent**. Vous apprendrez comment utiliser nos outils et nos ressources pour gérer votre argent.



Nous vous accompagnons à chaque étape du processus, de votre adhésion au régime jusqu'à votre départ à la retraite. Nous pouvons vous donner un coup de main pour l'adhésion, la sélection des produits et des fonds et pour savoir comment tirer le maximum du régime. Appelez-nous au numéro ci-dessus pendant nos heures d'ouverture.

mesures à prendre

Le présent guide vous explique tout ce que vous devez faire pour adhérer au régime et commencer à épargner. Vous n'avez qu'à suivre les étapes indiquées dans l'aide-mémoire ci-dessous.

s'inscrire

- Rendez-vous sur masunlife.ca et inscrivez-vous pour avoir accès à votre compte. Après avoir établi votre compte en ligne, vous pouvez en apprendre davantage sur les fonds de placement offerts par le régime et utiliser nos outils pour épargner et investir.

apprendre

page 4

- Découvrez les avantages offerts par votre régime et pourquoi vous devriez y adhérer.

investir

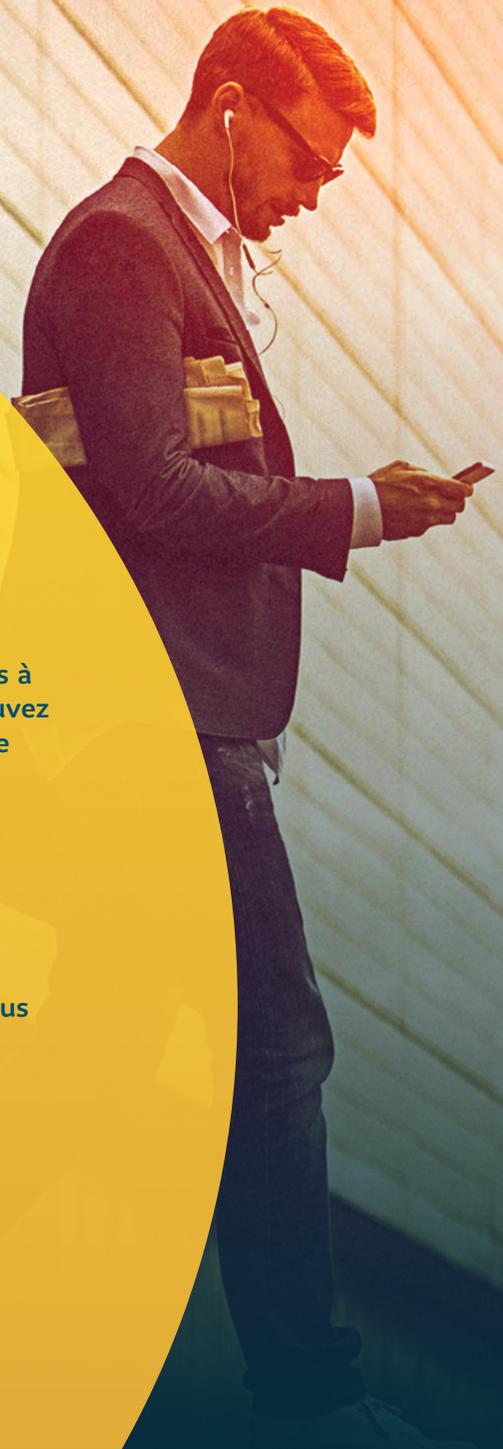
page 7

- Comprenez les options de placement offertes par votre régime. Obtenez des instructions détaillées pour vous aider à choisir vos fonds de placement.

adhérer

page 10

- Suivez les étapes pour adhérer au régime.





apprendre



Inspirez-vous de ceux qui sont passés par là avant vous. Voici les conseils des retraités à l'intention de ceux d'entre nous qui sont encore au travail :



Source : Rapport sur la retraite aujourd'hui 2016 de la Sun Life

Rien ne vaut le temps pour faire fructifier votre argent.

« Commencez tôt à épargner ». C'est le principal conseil que les retraités d'aujourd'hui ont pour vous, et nous sommes du même avis. Voyez comment une personne de 29 ans qui commence à épargner 200 \$ par mois à partir de **maintenant** et non dans **10 ans** pourra accumuler plus d'argent en vue de sa retraite (97 219 \$ de plus, pour être exact) :



Ces données sont tirées du calculateur *Épargner aujourd'hui, avoir plus demain* sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca).

Votre avenir est radieux, car votre employeur a mis en place pour vous un excellent régime. Voici ses avantages :

		
<p>Votre employeur cotise au régime</p> <p>C'est un grand avantage – qui d'autre donne un tel coup de pouce à votre épargne?</p>	<p>Vous cotisez directement de votre paie</p> <p>C'est facile et vous profitez d'économies d'impôt immédiates.</p>	<p>Avantages fiscaux</p> <p>Vos cotisations au RRCD pourraient vous valoir une réduction d'impôt. De plus, l'argent de votre RRCD s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'au jour où vous le retirez.</p>
		
<p>Options de placement exclusives*</p> <p>Vous ne trouverez pas ces fonds dans une banque ou une société de fonds communs de placement. Allez à la page 7 pour plus d'information.</p>	<p>Regroupez à la Sun Life l'épargne que vous détenez ailleurs</p> <p>Avec nous, vous payez des frais concurrentiels et vous pouvez placer votre argent dans une variété de fonds que nous sommes les seuls à offrir. Vous bâtirez votre épargne plus vite, à un seul et même endroit.</p>	<p>Accès à des outils et à des vidéos en ligne pour épargner plus facilement*</p> <p>Obtenez de l'aide sur des sujets financiers, le choix de vos placements, et plus encore.</p>

À la Sun Life, vous payez des frais* concurrentiels. Une raison de plus pour investir avec nous.

Grâce au pouvoir d'achat combiné de votre employeur et de la Sun Life, vos frais de placements sont généralement plus concurrentiels que ceux qu'un épargnant moyen aurait à payer dans une banque ou une société de fonds communs de placement pour des fonds gérés de manière similaire. En payant des frais moins élevés, vous investissez et faites fructifier une plus grande part de votre argent durement gagné.

Le tableau ci-dessous montre combien vous pouvez épargner en plus au fil du temps à la Sun Life par rapport à une banque – voyez à quel point un écart de 1 % dans les frais peut se refléter sur votre épargne au bout de 30 ans.

Période totale de cotisation	Cotisations totales à votre compte	Somme que vous pourriez épargner	
		Banque (frais de gestion de 2 %)	Sun Life (frais de gestion de 1 %)
30 ans	120 000 \$	209 667 \$	256 513 \$

Avec nous, vous épargneriez **46 846 \$** de plus!

Pour faire le calcul ci-dessus, nous supposons que vous placez en une seule fois, le 1^{er} janvier de chaque année, une somme de 4 000 \$ qui produit un rendement annuel de 5,5 % avant que nous retranchions nos frais de gestion des fonds chaque mois.

* Avant d'adhérer au régime, ouvrez une session sur masunlife.ca en utilisant votre code d'accès et votre mot de passe pour :

- en savoir plus sur les options de placement du régime (sous **mon centre financier** > **Comptes** > **Rendement des placements**)
- connaître les frais de placement que vous payez (sous **mon centre financier** > **Comptes** > **Frais de tenue de compte**)
- accéder aux outils et aux vidéos en ligne qui peuvent vous aider à choisir vos placements et à établir un plan financier (sous **mon centre financier** > **Centre de ressources** > **outils mon argent**).

Les produits inclus dans votre régime

Revenu de retraite

Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Économies d'impôt immédiates + cotisations de l'employeur + frais concurrentiels

Ce produit pourrait former une partie importante de votre revenu de retraite. Votre employeur et vous versez de l'argent à un compte établi à votre nom auprès de la Sun Life. Puisqu'il s'agit d'épargne-retraite, les lois sur les régimes de retraite prévoient généralement que vous ne pouvez pas retirer cet argent avant de quitter votre employeur ou de prendre votre retraite.



Nous pouvons vous aider. Appelez-nous au **1-866-733-8613**.



Toujours branché! Rendez-vous sur **masunlife.ca** et téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile**.



investir



D'abord, indiquez votre degré d'implication.

Nous vous accompagnons, peu importe votre approche de placement. Choisissez l'une des approches suivantes :

- **Aidez-moi à choisir** – Nous vous indiquons un choix de placement sans tracas et vous n'avez qu'une décision à prendre.
- **C'est moi qui choisis** – Vous gérez l'ensemble de vos placements et prenez toutes les décisions à l'aide de nos outils.

Servez-vous du tableau ci-dessous pour déterminer l'approche de placement qui vous convient le mieux.

Choisissez le style de placement qui vous ressemble le plus :

Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
<ul style="list-style-type: none">• Je veux choisir mes placements en fonction de mon profil de risque ou du moment où j'aurai besoin de mon argent.• Je veux choisir mes placements, mais j'ai besoin d'aide.• Je m'intéresse aux placements, mais je ne veux pas y consacrer trop de temps et d'énergie.• Je veux prendre seulement une ou deux décisions de placement.	<ul style="list-style-type: none">• Je veux personnaliser mes placements en fonction de mon profil de risque, de l'étape de la vie où je suis rendu, de mes préférences et d'autres facteurs.• J'ai le temps de passer en revue les placements offerts et d'utiliser les outils en ligne avant de faire mes choix. J'en parlerai à un conseiller, au besoin.• Je peux gérer mes placements en fonction de mon profil de risque et de l'étape de la vie où je suis rendu. Je suis à l'aise à l'idée de rajuster mes placements au besoin.• Je veux prendre toutes mes décisions de placement, avec l'aide d'un conseiller au besoin.

Nous vous recommandons de revoir vos placements de temps à autre ou lorsque les circonstances changent.

Ensuite, franchissez les étapes correspondant à l'approche choisie.

	Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
Qu'est-ce que c'est?	<p>Fonds axés sur une date d'échéance</p> <ul style="list-style-type: none">• Choisissez le fonds le plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent.• Quand vous commencez à investir, le gestionnaire du fonds prend plus de risque pour faire croître votre argent. À mesure que la date d'échéance approche, il choisit des placements plus sûrs pour protéger votre argent.	<p>Bâissez une répartition d'actif bien à vous, en choisissant plusieurs fonds qui correspondent à votre profil d'épargnant et à l'étape de la vie où vous en êtes.</p>
Comment choisir vos fonds	<p>À l'adhésion, investissez dans le fonds dont l'échéance est la plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent.</p> <p>Ensuite, un gestionnaire de fonds s'occupe de votre portefeuille pour vous.</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Utilisez l'outil Répartition de l'actif* sur masunlife.ca.2. À la page des résultats, passez en revue la répartition de l'actif recommandée et vos choix de placements. Cliquez sur chaque fond pour obtenir de l'information détaillée.3. À l'adhésion, affectez un pourcentage de votre argent (c'est-à-dire vos cotisations futures) à des fonds de chaque catégorie selon la répartition de l'actif suggérée, ou selon vos propres choix.

* Déterminez votre profil d'épargnant

- Pour connaître votre profil d'épargnant, ouvrez une session sur **masunlife.ca** avec votre code d'accès et votre mot de passe personnels, puis utilisez **l'outil Répartition de l'actif** (sous **mon centre financier > Centre de ressources > outils mon argent**).
- Votre profil dépend de plusieurs choses, par exemple dans quelle mesure vous êtes prudent avec votre argent et dans combien de temps vous en aurez besoin.

Voici les fonds offerts par votre régime :

Aidez-moi à choisir

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds axé sur une date d'échéance	Fonds BLK ind LP 2025
	Fonds BLK ind LP 2030
	Fonds BLK ind LP 2035
	Fonds BLK ind LP 2040
	Fonds BLK ind LP 2045
	Fonds BLK ind LP 2050
	Fonds BLK ind LP 2055
	Fonds BLK ind LP 2060
	Fonds BLK LP Retraite

C'est moi qui choisis*

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds du marché monétaire	Marché monétaire FSL
Fonds de titres à revenu fixe	Indiciel Obln Cdn GPTD
Fonds d'actions canadiennes	BG Actions Canadiennes
	Coll act can Q crois CC&L
Fonds d'actions étrangères	Fiera Actions intern
	Indiciel Marché Amér GPTD

* L'approche **C'est moi qui choisis** propose une répartition de placements qui varie assez peu. Si vous placez de l'argent dans ces fonds, vous devriez passer en revue vos placements régulièrement pour vous assurer qu'ils continuent de cadrer avec vos objectifs financiers, votre tolérance au risque et votre horizon de placement à long terme.

Visualisez en ligne les fonds offerts et les frais de placement

- Ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) avec votre code d'accès et votre mot de passe personnels. Une fois dans le site, vous trouverez les fonds correspondant à chaque produit sous **mon centre financier > Comptes > Rendement des placements**.
- Les frais de placement de chaque fonds se trouvent sous **Comptes > Frais de tenue de compte**.



adhérer



Adhérez au régime dès aujourd'hui! En un rien de temps, vous verrez votre argent s'accumuler.

- Étape 1 **Inscrivez-vous ou ouvrez une session.** Allez sur masunlife.ca. Cliquez sur **Inscrivez-vous** pour créer un compte ou, si vous en avez déjà un, ouvrez une session.
- Étape 2 **Faites votre adhésion.** Une fois que vous avez ouvert une session pour accéder à votre compte Sun Life, à la **page d'accueil** sous **Placements**, cliquez sur **Adhésion**. À la page de bienvenue, choisissez parmi les options d'adhésion qui s'offrent à vous (il peut y en avoir plusieurs). Suivez les étapes à chaque page pour terminer l'adhésion.
- À la dernière page, qui vous confirme que votre adhésion est réussie, cliquez sur le bouton de **désignation de bénéficiaire**. Si les options de cette page vous le permettent, nommez un bénéficiaire pour chacun des produits que vous avez dans votre régime.
- Étape 3 **Explorez.** Dans le haut de la page, ouvrez le menu déroulant **Régimes collectifs de retraite** et sélectionnez **mon centre financier**. Explorez tous les outils et renseignements qui vous sont fournis. (Vous trouverez notre gamme d'outils en ligne à la page suivante.)
- Étape 4 **Personnalisez.** Personnalisez votre régime en utilisant les options du menu **Demandes** : (si votre régime le permet) ajoutez d'autres produits, augmentez le montant de vos cotisations par paie ou modifiez votre choix de fonds.

Nous sommes là pour vous aider

Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape, appelez-nous au **1-866-733-8613**. Nous serons heureux de vous aider à sélectionner vos produits.



Bon à savoir

Inscrivez-vous à un webinaire pour apprendre à utiliser nos outils et ressources pour gérer votre argent. Visitez simplement sunlife.ca/monargent et sélectionnez **Branchez-vous à votre argent** pour voir les dates et les heures de diffusion.



Toujours branché! Rendez-vous sur masunlife.ca et téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile**.

Explorez nos outils

Une fois que vous êtes inscrit sur **masunlife.ca** pour accéder à votre compte, découvrez l'univers de nos outils Web et mobiles. En voici quelques-uns que vos collègues aiment bien.



Jean veut connaître son profil d'épargnant.

Alors, il utilise **l'outil Répartition de l'actif** sur **masunlife.ca**.

Il peut ainsi déterminer quel degré de risque il est prêt à prendre avec ses placements.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Centre de ressources > outils mon argent**.



Marie-France aime consulter les renseignements détaillés sur ses fonds.

Elle utilise donc les outils de **Morningstar®** sur **masunlife.ca** – il y en a tout un choix.

Elle peut comparer les fonds, voir leur historique de rendement et en apprendre davantage sur les gestionnaires de fonds.

Dans **mon centre financier**, choisissez simplement **Comptes > Rendement des placements**.



Éric veut suivre de près l'évolution de ses placements.

Tous les mois, il vérifie son taux de rendement personnel dans l'appli **ma Sun Life mobile**.

Il peut voir le rendement de ses placements par fonds, par produit ou de manière globale.

Une fois la session ouverte dans l'appli, sélectionnez **Placements**. Le taux de rendement est indiqué sous votre solde.



Wendy vérifie régulièrement ses progrès par rapport à ses objectifs de retraite.

Elle utilise le **Planificateur de retraite** sur **masunlife.ca**.

Elle peut ainsi se donner un objectif de retraite et suivre ses progrès.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Centre de ressources > outils mon argent > Planificateur de retraite**.



Vishal se cherche un nouvel optométriste et une réduction sur les lunettes.

Il utilise donc le **Centre Lumino Santé** sur **masunlife.ca** et l'appli **ma Sun Life mobile**.

Il compare les coûts des fournisseurs dans les environs, prend connaissance des évaluations. Il trouve des rabais pour le conditionnement physique, les produits d'optique et plus encore. Il a ainsi plus d'argent dans les poches.

Après avoir ouvert une session, vous trouverez le **Centre Lumino Santé** à la **page d'accueil**.



Désirée cherche des renseignements généraux sur ses produits de placement et le montant qu'elle a épargné.

Chaque année, en janvier, elle vérifie son relevé de compte annuel sur **masunlife.ca**.

Son relevé lui donne un aperçu à jour de son régime et lui transmet des messages importants de la Sun Life et de son employeur.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Comptes > Relevés**.

Formulaire de désignation de bénéficiaire et d'autorisation

Retourner le formulaire dûment rempli à:

Financière Sun Life, Régimes collectifs de retraite
CP 2025 Stn Waterloo, Waterloo ON N2J 0B4

Note: This document is also available in English

Écrire en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

1 Renseignements sur le promoteur du régime et renseignements personnels

Nom du promoteur du régime Église Luthérienne du Canada		Numéro de client C08LM	Régime 01
Prénom		Nom de famille	
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Numéro d'assurance sociale*	Numéro d'identification	
Adresse (numéro et rue)		Appartement ou bureau	
Ville		Province	Code postal
Courriel		Numéro de téléphone (jour)	Numéro de téléphone (soirée)

*Votre numéro d'assurance sociale est utilisé à des fins administratives afin que les renseignements figurant sur le formulaire soient appliqués à votre compte.

Remplissez la section appropriée du formulaire pour désigner le bénéficiaire pour votre compte.

Si vous avez un conjoint à votre décès, la loi peut exiger que la totalité ou une partie des prestations de décès soient versées au conjoint admissible, à moins que celui-ci ne renonce à ces prestations. La désignation d'un bénéficiaire autre que votre conjoint ne s'applique qu'aux prestations de décès qui ne sont pas, en vertu de la loi, payables au conjoint survivant. Si vous souhaitez que votre conjoint reçoive la totalité des prestations, veuillez désigner votre conjoint comme bénéficiaire dans la section ci-dessous. Si aucun bénéficiaire n'est désigné et si les prestations de décès ne sont pas payables à votre conjoint en vertu de la loi, elles seront versées à vos ayants droit. Il importe que vous précisez dans votre testament à qui les prestations de décès devront être versées.

Nota : Pour désigner un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur, veuillez remplir la section Désignation d'un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur. Au Québec, toute somme payable à un bénéficiaire mineur, durant la minorité de celui-ci, sera versée au(x) parent(s) ou au tuteur légal de celui-ci.

Mise en garde pour toutes les provinces sauf le Québec : La désignation de bénéficiaire que vous indiquez ne sera pas automatiquement modifiée ou révoquée dans le cas d'un mariage ou d'un divorce. Si vous désirez modifier ou révoquer votre désignation en raison d'un mariage ou d'un divorce, vous devrez présenter une nouvelle désignation de bénéficiaire. Au Québec, un divorce accordé après le 1^{er} décembre 1982 annule la désignation de bénéficiaire du conjoint marié.

Au Québec, si vous désignez plus d'un bénéficiaire et que vous attribuez à chacun un pourcentage du capital différent, et que l'un d'eux décède, la part revenant à la personne décédée sera versée par défaut au bénéficiaire en sous-ordre ou à la succession; elle ne sera pas divisée entre les autres bénéficiaires.

Les termes suivants sont les valeurs à utiliser pour décrire le lien*

Mari (marié)	Femme (mariée)	Union civile		Union de fait
Fiancé(e)	Ami	Ex-conjoint(e)	Père	Mère
Frère	Sœur	Fils	Fille	Neveu
Nièce	Tante	Oncle	Cousin(e)	Petit-enfant
Grand-parent	Belle-famille	Famille du conjoint	Institution	Autre

ENRLMNT



2 Désignation de bénéficiaire – RRCD

Numéro de contrat

65139-G

En ma qualité de propriétaire, je désigne comme bénéficiaire des sommes dues à mon décès la personne ci-dessous et j'annule par le fait même toute désignation de bénéficiaire antérieure :

Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
*Lien avec vous (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
*Lien avec vous (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
*Lien avec vous (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %

Dans les cas assujettis aux lois du Québec, la désignation comme bénéficiaire d'un **conjoint (mariage ou union civile) est **irrévocable**, à moins d'indication contraire. Pour éviter cette restriction et faire en sorte que votre désignation du conjoint légal comme bénéficiaire soit révocable, vous devez cocher la case «Révocable» ci-dessus.

Si votre bénéficiaire est irrévocable, vous ne pouvez pas désigner un nouveau bénéficiaire ni procéder à des opérations de transfert ou de retrait, à moins que vous ne fournissiez à la Financière Sun Life un formulaire de consentement écrit de votre bénéficiaire irrévocable.

3 Déclaration de situation relative au conjoint – RRCD

Nota : Si votre état matrimonial venait à changer, veuillez remplir/envoyer un formulaire «Avis de changement» et informer le promoteur de votre régime.

Compte tenu de la définition qui s'applique au mot «conjoint» en vertu des lois pertinentes régissant les régimes de retraite, je déclare :

avoir actuellement un conjoint.

Prénom du conjoint	Nom de famille	Date de naissance (jj-mm-aaaa)
--------------------	----------------	--------------------------------

ne pas avoir actuellement de conjoint.

4 Désignation de bénéficiaire en sous-ordre

Remplir cette partie du formulaire pour désigner le bénéficiaire en sous-ordre (secondaire) pour votre compte.

S'il n'y a aucun bénéficiaire survivant à mon décès, je demande que l'ensemble des sommes dues à mon décès soient versées au bénéficiaire en sous-ordre suivant. À défaut de bénéficiaire en sous-ordre vivant à mon décès, les sommes dues seront réglées à mes ayants droit.

Sauf indication contraire de ma part, la désignation de bénéficiaire en sous-ordre s'applique aux désignations de bénéficiaire ci-dessus.

Je révoque toute désignation de bénéficiaire en sous-ordre antérieure.

Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
*Lien avec vous (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage	%
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
*Lien avec vous (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage	%
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
*Lien avec vous (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage	%

5 Désignation d'un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur (non valide dans la province de Québec)

Si vous souhaitez désigner un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur, veuillez remplir la présente section.

Prénom du bénéficiaire mineur	Nom de famille

Nota : le fiduciaire peut devoir rendre compte au curateur public.

Toute somme payable à un bénéficiaire mineur pendant sa minorité sera versée à la personne désignée ci-dessous, en sa qualité de fiduciaire de cet enfant mineur.

Prénom du fiduciaire	Nom de famille	Lien avec vous

Le règlement fait au fiduciaire libère la Financière Sun Life de tous ses engagements. La Financière Sun Life décline toute responsabilité relativement aux conséquences de cette désignation.

6 Votre autorisation et votre signature

Je reconnais qu'en adhérant au régime, je suis lié par les conditions du contrat du régime collectif d'épargne* entre le promoteur de mon régime et la Financière Sun Life, dont les renseignements applicables m'ont été ou me seront fournis ou ont été mis à ma disposition par la Financière Sun Life ou le promoteur de mon régime dans le cadre du processus d'adhésion.

Je comprends que les fonds proposés dans le cadre de mon régime sont offerts en vertu d'un contrat de régime collectif d'épargne établi au nom du promoteur de mon régime par la Financière Sun Life.

J'autorise la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»), ses mandataires et ses fournisseurs de services à recueillir, à utiliser et à communiquer mes renseignements personnels au promoteur de mon régime, à ses mandataires et à ses fournisseurs de services, aux fins de la gestion administrative du régime.

J'autorise également la Sun Life, ses mandataires et ses fournisseurs de services à communiquer mes renseignements personnels au conseiller désigné par le promoteur de mon régime, le cas échéant, ou à mon conseiller personnel afin de pouvoir donner des conseils liés au régime.

* Le contrat du régime collectif d'épargne inclut une police de rente collective établie par la Sun Life.

À moins que je ne coche la case «Non» ci-dessous, j'autorise les compagnies du groupe Financière Sun Life**, leurs mandataires et les personnes qui leur fournissent des services à recueillir, à utiliser et à partager des renseignements me concernant dans le but de m'informer sur d'autres produits et services financiers qui répondent selon eux à mes besoins en évolution.

Non, je refuse de donner cette autorisation.

** Les compagnies du groupe Financière Sun Life ne comprennent que les compagnies indiquées dans les Principes directeurs de la Financière Sun Life en matière de protection des renseignements personnels au Canada, qui sont accessibles sur le site Web de la Financière Sun Life à l'adresse www.sunlife.ca.

Signature	Date (jj-mm-aaaa)
X	

7 | Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins juridiques, réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le www.sunlife.ca/confidentialite.

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins de conformité et d'exigences réglementaires ou contractuelles. Cela nous aide aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le site sunlife.ca/confidentialite.

Un plus grand choix pour une meilleure communication

La Sun Life s'engage à vous fournir les renseignements nécessaires pour vous tenir au courant et vous faire bénéficier au maximum de votre régime. Nous nous engageons aussi à recourir davantage aux canaux électroniques dans nos communications pour qu'ensemble, nous réduisions la quantité de papier que nous utilisons, et que nous soyons tous encore plus écologiques!

Vous pouvez établir vos préférences de communication pour nous indiquer de quelle façon vous voulez recevoir des renseignements de notre part. Il s'agit d'un moyen pour nous de nous conformer à la *Loi canadienne anti-pourriel (LCAP)*, touchant l'ensemble des communications électroniques.

Nos principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels expliquent le choix que vous avez de recevoir ou non des renseignements de la Sun Life sur d'autres produits et services. Rendez-vous sur sunlife.ca/confidentialite pour consulter nos principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels. Si vous souhaitez changer vos préférences en ce qui a trait aux renseignements que nous vous envoyons, vous pouvez le faire en visitant la page sur les préférences, à la section **Profil** du site masunlife.ca, ou en appelant le Centre de service à la clientèle de la Sun Life.

Incidence fiscale

Il n'y a aucune incidence fiscale lorsque des sommes sont transférées à l'intérieur de la portion enregistrée de votre régime d'épargne-retraite. Toutefois, les transferts ou les retraits que vous effectuez dans la portion non enregistrée du régime pourraient donner lieu à des gains ou à des pertes en capital. Un gain en capital représente le bénéfice que vous réalisez lorsque vous vendez un placement à un prix supérieur à son coût moyen. Une perte en capital représente la perte que vous subissez lorsque vous vendez un placement à un prix inférieur à son coût moyen. Des gains ou des pertes en capital peuvent également être réalisées lorsque le gestionnaire de fonds distincts vend des placements dont le fonds est composé ou lors de la vente de fonds sous-jacents.

Les gains ou les pertes en capital doivent vous être communiqués dans l'année où l'opération de transfert ou de retrait a eu lieu. Vous pouvez vous servir de vos pertes en capital pour contrebalancer l'incidence fiscale d'autres gains en capital réalisés pendant l'année d'imposition en cours, les trois années d'imposition précédentes ou une année d'imposition à venir.

Avertissement

Le présent document vise à fournir des renseignements d'ordre général et l'information qu'il renferme reflète fidèlement la réalité à la date indiquée à la dernière page. Les conditions du marché et d'autres facteurs sont appelés à changer, ce qui peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur une ou plusieurs catégories de titres. Les hypothèses de placement utilisées reposent sur des statistiques de rendement; ces statistiques ne constituent pas nécessairement une indication des rendements ultérieurs. Afin d'adopter un modèle de répartition de l'actif qui convient à vos besoins particuliers, vous devriez consulter un spécialiste du domaine financier compétent qui connaît votre situation financière personnelle et votre profil de tolérance au risque.

Le mot «fonds» tel qu'il est utilisé dans le présent document s'entend des fonds distincts, des fonds communs de placement ou des modèles ou portefeuilles de répartition de l'actif qui peuvent être offerts dans le cadre de votre régime.

Bien que nous utilisions l'expression «mon argent» dans le présent guide, les cotisations versées dans les fonds garantis et dans les fonds distincts ainsi que le rendement qu'elles produisent sont, tant qu'ils s'inscrivent dans une police de rente collective établie par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»), la propriété de la Sun Life. Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE, si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail.



Si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail, veuillez communiquer avec nous entre 8 h et 20 h HE, les jours ouvrables, au 1-866-733-8613.

**C08LM, 01
RRCD**

12/20-ns-cm
20-001202

©Le guide Commencez à épargner est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.
Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, de l'information figurant dans le présent document est interdite.

©Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2020.

La vie est plus radieuse sous le soleil

 **Sun Life**